



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

Numéro	20
Objet	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d’affichage : 30 janvier 2026 (budget) et 06 février 2026.
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h25.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 105 / Volants : 127

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Jean-François.

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à BAROIN Stéphanie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à DENIS Valery, CASTEX Jean-Marie à ROBLET Bernard, FINOT Patrick à PETIT Christine, GACHOWSKI Jacques à RAGUIN Jacky, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIRTZIG Jack à MAGLOIRE Arnaud, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à HUBINOIS Alain, MEIRHAEGHE Jean-François à LEDOUBLE Catherine, MEIRHAEGHE Sonia à DELAITRE Guy, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, NINOREILLE Francine à GAUTHIER Anne-Sophie, POTTIER Denis à COCHET Jean-Michel, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

Excusés : ARBONA Philippe, BECARD Francis, BURRI Marie-Luce, FRAPIN David, MANDELLI François, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROYER Anne-Marie.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	0	127	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l’unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES

Annexe : Projet de convention de mise à disposition individuelle

Exposé :**I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION(S) ET/OU SUPPRESSION(S) DE POSTE(S)**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

L'actualisation du tableau des effectifs soumis à votre agrément, décide des mouvements à intervenir dans le cadre des besoins en matière d'emplois et compétences au titre de l'année 2026, récapitulés dans le tableau ci-après.

Cette actualisation repose précisément sur les mouvements suivants :

- ✓ 6 transformations de poste faisant suite à des départs d'agents communautaires remplacés par des agents de grade différent. Il convient ainsi de supprimer les postes et les créer avec le nouveau grade,
- ✓ 4 changements de filière,
- ✓ 4 transformations de poste faisant suite à la réussite d'un concours,

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
ADMINISTRATIVE	Attaché principal		1	01/03/2026
	Attaché	1		01/03/2026
	Attaché	1		01/05/2026
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1		01/03/2026
	Rédacteur	1		01/03/2026
	Rédacteur	3		01/05/2026
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		3	01/05/2026
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	01/05/2026
	Adjoint administratif	1		01/05/2026
	Adjoint administratif		1	01/05/2026
TOTAL FILIERE		8	6	

TECHNIQUE	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1		01/03/2026
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		01/05/2026
	Adjoint technique	1		01/03/2026
	Adjoint technique		2	01/03/2026
	Adjoint technique	1		01/05/2026
TOTAL FILIERE		4	2	
CULTURELLE	Bibliothécaire	1		01/03/2026
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	01/03/2026
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		01/05/2026
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe		1	01/03/2026
	Adjoint du patrimoine		1	01/03/2026
	Adjoint du patrimoine		2	01/05/2026
TOTAL FILIERE		2	5	
SOCIALE	Educateur de jeunes enfants		1	01/05/2026
TOTAL FILIERE		0	1	
TOTAL GENERAL		14	14	
SOLDE FINAL		0		

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole ainsi que les éléments récapitulés ci-dessus ;**
- **DE PROCEDER, conformément au tableau des effectifs ci-dessus, aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.**

II – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE AVEC LA VILLE DE TROYES

La loi autorise, sous certaines conditions, les collectivités territoriales de mettre à disposition un ou plusieurs agents pour y effectuer tout ou partie de leur service auprès d'un Etablissement contribuant à un service public ou inversement. Cette mise à disposition individuelle fait l'objet d'une information des organes délibérants concernés. Entrant dans le champ d'application de l'article L.516-1 et des articles L512-6 et suivants du Code général de la fonction Publique, et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, cette mise à disposition requiert au préalable le consentement de l'intéressé et se matérialise par le biais d'une convention individuelle. Celle-ci précise la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, la durée, ainsi que les modalités juridiques et financières de la mise à disposition et notamment le remboursement des frais de personnels supportés par la Collectivité. Le projet de convention figure en annexe.

Il s'agit en l'occurrence de la mise à disposition individuelle d'un fonctionnaire de l'agglomération Troyes Champagne Métropole auprès de la Ville de Troyes, à temps complet, à compter du 16 octobre 2025, pour une durée de 8 mois 15 jours, pour exercer les fonctions d'homme de pied (chargé d'assurer la sécurité des élagueurs), avec pour principale mission la participation à l'entretien et au suivi du Patrimoine arboré.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention individuelle de mise à disposition, renouvelable, selon l'annexe ci-jointe, avec la Ville de Troyes et tous les actes s'y rapportant ;**
- **DE PREVOIR les recettes correspondantes au Budget.**